

Régate de l'Escalade, samedi 21 et dimanche 22 novembre 2009

1. Organisation

Yacht Club de Genève - Case postale 32 - CH-1223 Cologny

2. Règles applicables

La régata sera régie par :

Les règles de courses à la voile (RCV 2009-2012) de l'ISAF.

Les prescriptions de l'autorité nationale Swiss Sailing (FSV).

Le règlement ACVL-SRS Edition 2009.

Le présent Avis de Course.

Les Instructions de Course et leurs annexes.

La règle 26 et 32.2 du RCV sont modifiées selon les Instructions de Course.

La langue officielle est le français.

3. Classification de la manifestation

La régata de l'Escalade est classifiée en catégorie C.

4. Classes admises

Classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 selon le règlement ACVL 2009.

Classes SU (Surprise), GS (Grand Surprise) et TO (Toucan) selon le règlement ACVL 2009 et selon leurs propres règles de monotypie, édictées par leur Aspro.

5. Procédure d'inscription

Les concurrents peuvent s'inscrire par le biais du site Internet www.ycg.ch ou, à défaut, sur formulaire ah doc par correspondance adressée au secrétariat du Yacht Club de Genève, case postale 32, 1223 COLOGNY. A cette occasion, doivent être obligatoirement présentés les documents suivants: Le numéro de panneau ACVL, le nom du propriétaire, barreur ou responsable, les noms des équipiers et leurs numéros de licence, conformément aux dispositions 19.2 de l'ISAF et du règlement Swiss Sailing, ainsi que pour des raisons de sécurité, l'attestation du nombre de personnes à bord (minimum 3 personnes). L'autorisation relative à la publicité portée par le yacht conformément à l'article 80 RCV. La finance d'inscription s'élève à CHF 50.- et CHF 30.- pour les membres du CNBC. Elle est désormais unique et applicable à tous les concurrents suisses comme étrangers, l'inscription est gratuite pour les membres actifs et associés YCG, sauf si ceux-ci s'inscrivent tardivement. Dans ce cas, les conditions pour inscriptions tardives seront alors appliquées. Date limite d'inscription : samedi 14 novembre 2009. Passée cette date, les inscriptions seront acceptées moyennant une finance de CHF 100.-. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

6. Instructions de Courses

Les instructions de courses seront envoyées aux membres et disponible au Club et sur le site.

7. Parcours

Samedi 21 novembre: Corsier – Rolle

Dimanche 23 novembre: Rolle - Corsier

Bouées de formes cylindriques orange. A l'arrivée, présenter le panneau de course.

8. Départ

Samedi 22 novembre 2008, Corsier (déb. CGN) entre mât à terre et bouée au large

Dimanche 23 novembre 2008, Rolle (digue amont du port) entre mât à terre et bouée

au large. Horaire prévu: Signal d'avertissement: 9h55 - Signal préparatoire: 9h56 -

Signal de départ: 10h00

9. Clôture

Samedi 21 et dimanche 22 novembre 2009 à 17h00.

10. Festivités

Samedi, dès 16h30 à la Société Nautique Rolloise, le traditionnel vin chaud de bienvenue suivi de la fondue. Réservation recommandée. Dimanche, dès 19h30 au Yacht club de Genève, repas de l'Escalade. Réservation recommandée.

11. Réclamations, actions du Comité de Course ou du Jury

Les réclamations doivent être déposées au plus tard 60 minutes après l'arrivée du voilier réclamant. Les instructions des réclamations seront jugées sur convocation du Jury de course.

12. Classement

1. Un classement en temps réel, par série, pour les classes SU, GS et TO.

2. Un classement en temps compensé toutes classes confondues TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4. Minimum 5 bateaux inscrits par séries et classes.

13. Prix et challenges

Par tirage au sort, toutes séries et classes confondues TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4.

Planche de prix: Boutique La Seiche et Brasserie La Bourse.

14. Distribution des prix

Dimanche 22 novembre 2009 à 18h30 au Yacht Club de Genève. Les membres d'équipages et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs et récompensés sont invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie.

15. Responsabilités

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques. La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant que pendant et après la course.